

DOSSIER A REMETTRE COMPLET

au Centre des Formalités des Entreprises
pour l'immatriculation de votre société **SAS**
au Répertoire des Métiers(et) au Registre du Commerce et des Sociétés

Maison des Métiers – 4 rue de la Vologne – 54520 LAXOU – Tél : 03.83.95.60.60

TARIFS		
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	<input checked="" type="checkbox"/> 180,00 €	
Greffe du Tribunal de Commerce Registre du Commerce et des Sociétés	<input checked="" type="checkbox"/> 39,42 (Création avec activité)	<input checked="" type="checkbox"/> 70,39 € (Création sans activité)
Greffe du Tribunal de Commerce Registre des Bénéficiaires Effectifs	<input checked="" type="checkbox"/> 23,71	

Attestation de qualification accompagnée **Photocopie** des diplômes ou certificats de travail de vos derniers employeurs **pour chacune des activités exercées.**

FOURNIR TOUS LES DOCUMENTS SUIVANTS EN DOUBLE EXEMPLAIRE :

- Photocopie** du justificatif d'identité
 - recto verso de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille ou extrait de naissance datant de moins de trois mois pour le gérant
 - pour les personnes de nationalité étrangère (hors CE) recto verso du titre de séjour (adresse domicile à jour)

- Photocopie** du justificatif relatif à la domiciliation de l'entreprise
 - Si au domicile du chef d'entreprise
 - locataire : quittance EDF ou loyer ou bail
 - propriétaire : recto verso taxe foncière ou titre de propriété
 - Sinon
 - local : bail ou autorisation de domiciliation (établi au nom de l'entreprise ou de la société)
 - achat : acte d'achat du fond

- Photocopie** des Statuts
- Photocopie** annonce du journal de publication légale ou avis de parution
- Certificat de dépôt des fonds (daté antérieurement à la date de signature des statuts)
- Liste des souscripteurs
- Documents relatifs aux bénéficiaires effectifs
- Procès-Verbal de nomination du ou des dirigeant(s) (si pas nommé(s) dans les statuts)

IMPRIMES CI-JOINTS A COMPLETER

- Imprimé MO (signature sur les 3 feuillets)
- Attestation de filiation
- Attestation sur l'honneur de non-condamnation
- Autorisation de communication à des tiers

ATTENTION – LE CFE EST FERME TOUS LES JEUDIS